



Est-ce Noël pour tous les enfants ? NON !

La Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989, impose des obligations aux 197 Etats signataires, dont la France. L'intérêt supérieur de l'enfant est posé en principe essentiel, en cohérence avec ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

- Il en est ainsi du droit à l'éducation qui ne devrait laisser aucun enfant exclu des bancs de l'école, quelles que soient ses conditions de vie, de nationalité, de handicap ou la situation administrative de ses parents.
- Il en est ainsi du droit à la non détention des mineurs dans les centres de rétention administrative et d'un emprisonnement en dernier recours uniquement, dans le cadre d'une justice spécialisée.
- Il en est ainsi du droit à un logement digne et salubre qui permette l'épanouissement de l'enfant.
- Il en est ainsi du droit à la santé, à une alimentation saine et accessible.
- Il en est ainsi du droit à l'intégrité du corps des enfants, contre toutes formes de violences, d'atteintes ou de brutalités physiques ou mentales, d'exploitation, incluant les violences sexuelles.

Et pourtant !

Alors que le président Macron avait promis dans sa campagne de 2017 que plus personne ne devait dormir dehors, le Samu social 31 est saturé (plus de 230 refus par jour) et l'attente pour un logement social est de plusieurs années. Les quelques familles et mineur.es qui trouvent un refuge précaire en sont expulsé.es et la préfecture a procédé tout l'été à l'expulsion massive des hébergements hôteliers (car "l'hôtel ne doit pas être une solution à long terme" dicit la préfecture lors d'une audience le 24 octobre dernier).

Aujourd'hui, au moins 311 enfants dorment dehors dans le département (et 3000 en France selon l'UNICEF) ! Cette situation les prive de tous leurs droits les plus élémentaires (le droit à la santé, le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation...).

L'hiver est là, l'État ne propose aucune solution pour ces familles. C'est illégal !

Nos syndicats et associations, porteuses de valeurs conformes à la Convention internationale des droits de l'enfant, dénoncent cette situation indigne et qui se dégrade d'année en année dans l'un des pays les plus riches du monde !

Nous appelons à faire du 20 novembre un moment fort de mobilisation !

- **Le matin, devant tous les établissements scolaires concernés** des petits déjeuners solidaires
- **Le soir, 18h métro Jean Jaurès**, rassemblement autour d'un village solidaire et d'informations